

PRISE EN CHARGE REEDUCATIVE DES PROBLEMES D'ORGANISATION TEMPORELLE

au sein des troubles du raisonnement logique, des troubles d'apprentissage des mathématiques et du langage oral
Programme 2023

Public : Orthophoniste – Logopède exerçant en libéral et/ou en salariat

Prérequis : posséder avant l'entrée en formation le certificat de capacité en orthophonie ou un diplôme francophone équivalent.

Objectifs :

- Mettre en lumière le sens du temps et sa construction à travers les expérimentations, l'intuition, le raisonnement et les apprentissages.
- Élaborer des activités de rééducation ciblées et adaptées, en fonction des difficultés observées en rééducation ou rapportées par la famille.
- Faire en sorte que l'enfant devienne autonome sur les notions essentielles d'heure, de journées, de mois, d'année et qu'il puisse se projeter sereinement dans sa vie personnelle, sociale, scolaire/professionnelle future.

Durée : 1 journée de 6h30.

Pour chaque journée :

8h30 : accueil	14h00 : reprise de la formation
9h00 : début de la formation	15h30 : pause
10h30 : pause	17h00 : fin de la formation
12h30 : déjeuner	

Modalité d'accès : cf l'hôtel dans lequel est organisée la formation.
Nous veillons à sélectionner des lieux d'accueil respectant les dispositions réglementaires pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Tarifs : Libéraux : 200€
Salariés : 250€

Le tarif comprend : la journée d'étude, les pauses et le déjeuner, le livret de photocopies fourni pendant les journées de formation et l'ensemble des documents et matériels fournis à l'issue de la formation par voie électronique.

Contacts : Elsa DALL'AGNOL Formations
27 allée Albert Sylvestre
73000 CHAMBERY
elsa.dallagnol.formations@gmail.com
06 68 67 86 42

Méthodes mobilisées :

- Présentation de la théorie
- Présentation et manipulation des outils
- Cas pratiques
- Vidéos, photos

Évaluation : Questionnaire de connaissance et questionnaire de satisfaction à remplir immédiatement, à l'issue de la formation.
Questionnaire de satisfaction à distance, 4 à 6 mois après la fin de la formation.